



# **Mémoire de cessation d'activités**

**Version du 20 juillet 2006**



**MONTUPET**  
**Site de Nogent sur Oise (60)**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DE L'ETUDE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
3.1	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE .....	5
3.2	CONTEXTE GEOLOGIQUE .....	7
3.3	CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE .....	7
3.4	CONTEXTE HYDROLOGIQUE .....	8
<b>4</b>	<b>DESCRIPTION DU SITE.....</b>	<b>9</b>
4.1	SITUATION REGLEMENTAIRE.....	9
4.2	ACTIVITE .....	9
4.2.1	<i>Noyautage</i> .....	11
4.2.2	<i>Fusion</i> .....	11
4.2.3	<i>Moulage</i> .....	11
4.2.4	<i>Parachèvement</i> .....	12
4.2.5	<i>Contrôle</i> .....	12
4.2.6	<i>Trempe et revenu</i> .....	12
4.2.7	<i>Expédition</i> .....	12
4.3	MATIERES PREMIERES ET PRODUITS CHIMIQUES.....	13
4.4	UTILITES .....	13
4.4.1	<i>Alimentation en eau</i> .....	13
4.4.2	<i>Alimentation électrique</i> .....	13
4.4.3	<i>Alimentation en gaz</i> .....	13
4.4.4	<i>Installation de refroidissement</i> .....	13
4.4.5	<i>Installation de compression</i> .....	13
4.5	INSTALLATIONS ANNEXES.....	14
4.5.1	<i>Unité de tamisage</i> .....	14
4.5.2	<i>Magasin</i> .....	14
4.6	BATIMENTS.....	14
4.7	ETAT ACTUEL DU SITE .....	14
<b>5</b>	<b>ETAT DES SOLS DU SITE SUITE AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES DEVELOPPEES PAR LA SOCIETE MONTUPET .....</b>	<b>16</b>
5.1	CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DETAILLEE DES RISQUES POUR LA SANTE ( <i>RAPPORT ATOS ENVIRONNEMENT PL-B5172-RT02</i> ) .....	16
5.2	CONCLUSION DE L'EVALUATION DETAILLEE DES RISQUES RESSOURCE EN EAUX ( <i>RAPPORT ATOS ENVIRONNEMENT PL-C6011-RT06</i> ).....	17
<b>6</b>	<b>DEMANTELEMENT DES INSTALLATIONS.....</b>	<b>18</b>
<b>7</b>	<b>USAGE FUTUR DU SITE .....</b>	<b>20</b>
<b>8</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>21</b>

## 1 OBJET DE L'ETUDE

L'activité du site MONTUPET de Nogent sur Oise est soumise à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Dans le cadre de l'organisation de l'activité de la société MONTUPET entre ses différents sites de production et compte tenu des contraintes liées à l'environnement du site de Nogent sur Oise (développement de la ville jusqu'aux limites de propriété du site), la direction a décidé de cesser l'activité du site de Nogent et de transférer la production sur les autres sites du groupe.

Afin de répondre aux exigences de la réglementation, la société MONTUPET réalise donc un mémoire de cessation d'activité pour son site de Nogent sur Oise, objet du présent dossier. **Ce mémoire est réalisé conformément aux articles 34-1 et suivants du décret 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié.**

Ce mémoire a pour but de :

- Décrire l'insertion du site dans son environnement ;
- Apprécier la vulnérabilité de l'environnement et des milieux proches du site ;
- Décrire l'état actuel du site ;
- Identifier les sources potentielles de pollution liées aux activités du site ;
- Définir les opérations de démantèlement (évacuation des installations, élimination des déchets et autres produits dangereux), les conditions de mise en sécurité du site ;
- Définir l'usage futur du site.

**L'arrêt d'activité de production est prévu au cours du dernier trimestre 2006 et au plus tard le 31 décembre 2006.**

Ce dossier est élaboré par la société MONTUPET, en collaboration avec le CETE APAVE NORD-OUEST.

## 2 IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT

Raison sociale : MONTUPET

Forme juridique : SA

Adresse du siège social : 202, quai de Clichy  
BP 77  
92 112 CLICHY CEDEX

Adresse du site : 67 rue Jean de la Fontaine  
60 180 Nogent Sur Oise

N° SIRET : 542 050 7 94 00081

Code APE : 275 E

Activité de l'usine : Fonderie d'aluminium

Superficie du site : 39 818 m<sup>2</sup>

Personne chargée de suivre le dossier : Madame Sandrine SIRE  
(Responsable des systèmes qualité et environnement)

Téléphone : 03 44 74 20 45

Fax : 03 44 74 20 02

### 3 DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### 3.1 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

L'établissement est implanté 67 rue Jean de la Fontaine sur la commune de Nogent sur Oise qui compte 19 151 habitants (recensement de 1999). Un extrait de la carte IGN est présenté ci-après permettant de localiser le site situé aux coordonnées LAMBERT II étendues suivantes :

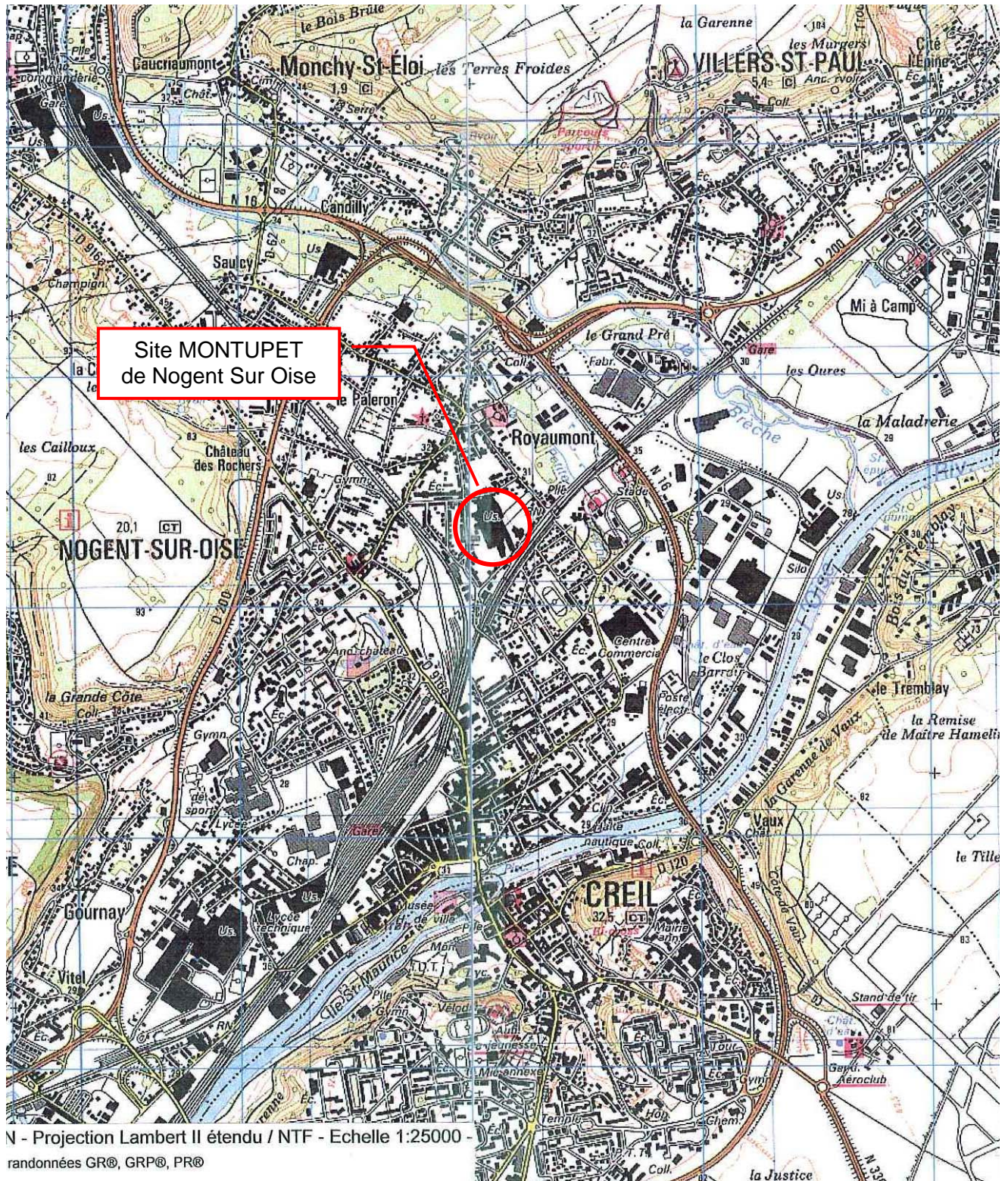
- Lambert II étendues - X : 610,0 km
- Lambert II étendues - Y : 2475,4 km
- Altitude Z : + 31 mètres

Les habitations les plus proches se situent en limite de propriété.

Les bâtiments actuels seront démolis afin de permettre l'implantation d'un projet d'aménagement pris en accord avec la municipalité de Nogent-sur-Oise. A terme il n'y aura plus de bâtiment ni installation ayant appartenu à la société MONTUPET.

**L'impact paysager est donc considéré comme négligeable.**

**EXTRAIT DE LA CARTE IGN AU 1/50000<sup>ème</sup>**



### 3.2 CONTEXTE GEOLOGIQUE

L'étude de la carte géologique de Creil au 1/50 000<sup>ème</sup> et du sondage BRGM 1274-X-0197 d'une profondeur de 50,2 mètres (sur le site) permet de dresser la succession des formations géologiques représentées ci-dessous.

FORMATION	PROFONDEUR	
<b>QUATERNAIRE</b> <u>Remblai divers</u>	0 – 1 m	
<i>Alluvions :</i> <i>Mélange d'argile, de sable et de gravier</i>	1 - 10 m	
<b>SECONDAIRE</b> Cuisien : <i>Sable, silex et calcaire en mélange</i>	10 – 24 m	
Sparnacien <i>Tourbe et sable en mélange</i>	24 – 50,5 m	
Thanétien <i>Sable gris noir</i>	> 50,5 m	

**Succession des formations géologiques (source site infoterre du BRGM)**

Le site repose sur les alluvions modernes de l'Oise, argileuses au sommet et sablo-argileuses à la base. L'épaisseur des alluvions est fortement variable. Ces alluvions reposent sur les formations du Cuisien qui sont principalement constituée de sables quartzeux avec parfois de petits niveaux argileux au sommet. Ces formations sont perméables et peuvent donc contenir une nappe reposant sur les formations du sparnacien.

### 3.3 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

D'après la description des formations géologiques plusieurs nappes sont présentes dans le secteur d'étude. La première nappe présente au droit du site est celle contenue dans les sables de Cuise dont les argiles et marnes du sparnacien forment l'assise (= niveau imperméable). Cette nappe remonte dans les formations alluvionnaires de l'Oise.

La nappe des sables de Cuise est vulnérable au droit du site puisqu'elle n'est protégée par aucune formation imperméable. Cette nappe est souvent exploitée et peut donner de bons débits.

### **3.4 CONTEXTE HYDROLOGIQUE**

Deux cours d'eau sont présents dans le secteur d'étude :

- l'Oise situé à environ 1 300 mètres à l'est du site ;
- la Brèche, affluent de l'Oise, à 1050 mètres au nord du site.

L'Oise est l'un des plus gros affluents de la Seine. Son bassin versant s'étend du nord-est de Paris jusqu'à la frontière belge sur 16 970 km<sup>2</sup>. L'Oise prend sa source à Chimay dans les Ardennes belges et s'écoule sur 340 km avant de rejoindre la Seine à l'ouest de Paris. La qualité physico-chimique de l'Oise relève de la Classe 1b (qualité bonne avec dépassement autorisé pour NH<sub>4</sub><1,5 mg/l et DBO<sub>5</sub><7 mg/l) au niveau de Compiègne jusqu'à la Seine.

Les eaux superficielles de l'Oise de classe 1b permettent une reproduction normale des poissons et peuvent être utilisées pour les usages suivants :

- eau potable après traitement,
- industrie alimentaire,
- abreuvement des animaux,
- baignade et loisirs.

Il n'y a pas de données sur la Brèche.



## 4 DESCRIPTION DU SITE

Le site étudié est soumis à autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. A ce jour le site est encore en activité. L'arrêt complet de la production sur le site de Nogent sur Oise est prévu au cours du dernier trimestre et au plus tard le 31/12/06.

### 4.1 SITUATION REGLEMENTAIRE

L'activité du site – *fonderie d'aluminium* - est soumise à autorisation dans le cadre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et suivait les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 1992.

L'activité était soumise à autorisation pour les rubriques de la nomenclature suivantes :

- *rubrique 2910 (ancienne rubrique 153)* - combustion (fours de fusions, chaudière, étuves,...) ;
- *ancienne rubrique 272* - emploi de résines synthétiques comportant des opérations telles que le moulage (ateliers de noyautage) ;
- *Rubrique 2920 (ancienne rubrique 361)* - installations de compression.

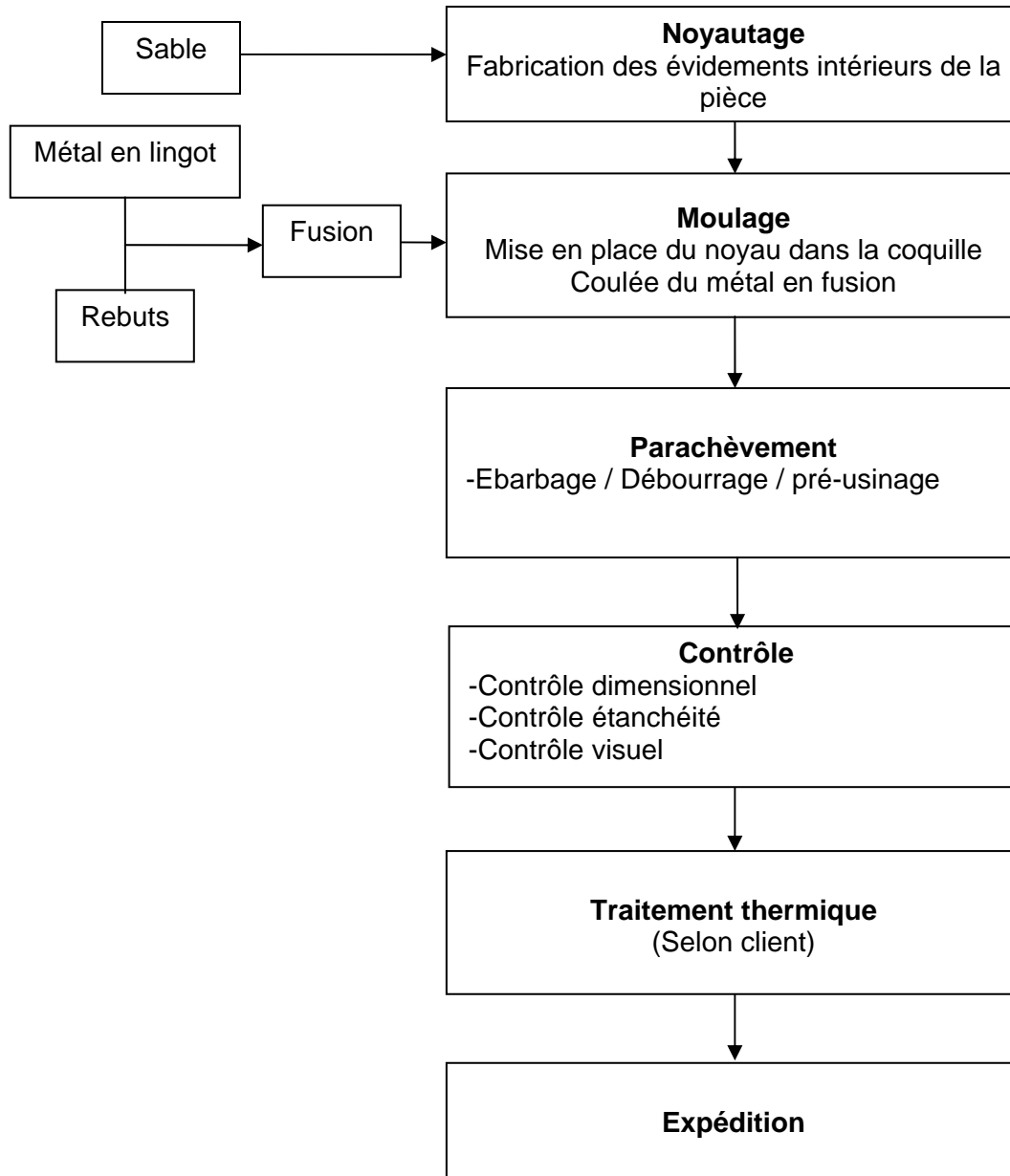
L'activité du site concernée également d'autres rubriques qui était sous le régime de la déclaration :

- *rubrique 2575 (ancienne rubrique 1)* – emploi de matières abrasives (grenailleuses) ;
- *rubrique 2926 (ancienne rubrique 3)* - atelier de charge d'accumulateurs ;
- *rubrique 2661 (ancienne rubrique 272)* - emploi de matières plastiques ou de résines synthétiques, sans émanation odorante (installation d'étanchage des culasses) ;
- *rubrique 2560 (ancienne rubrique 282)* - travail mécanique des métaux et alliages par décolletage, fraisage ... (meulage et sciage des pièces fabriquées) ;
- *rubrique 2552 (ancienne rubrique 284)* - fonderies de métaux et alliages non ferreux (fusion des lingots d'aluminium ou de pièces recyclées) ;
- *rubrique 2561 (ancienne rubrique 285)* – trempé, recuit ou revenus des alliages (bains de trempés à l'eau, fours de recuit) ;
- *rubrique 1180 (ancienne rubrique 355)* - PCB (transformateur).

### 4.2 ACTIVITE

Le site MONTUPET de Nogent sur Oise développe une activité de fonderie d'aluminium. Le schéma de principe présenté ci-après présente les différentes étapes de fabrication des pièces de fonderie.

## ETAPES DE FABRICATION DES PIÈCES DE FONDERIE



#### 4.2.1 Noyautage

Cette opération permet de réaliser les évidements intérieurs des pièces en aluminium. Les noyaux sont réalisés dans la machine à noyauter à partir d'un mélange de sable (98%), de résine + durcisseur (1%) et d'un catalyseur (amine à 0,1%).

Le sable est pulsé et malaxé, avec les autres composés dosés. Il est ensuite soufflé dans la boîte à noyaux puis gazé à l'amine.

Un agent siliconé, pulvérisé automatiquement sur les outillages, facilite le démoulage des noyaux.

#### 4.2.2 Fusion

La fusion constitue le début des opérations. Il faut distinguer les fours de fusion des fours de maintien qui sont situés dans le secteur du moulage. Les fours de fusion sont au nombre de cinq.

Les fours de fusion fonctionnent au gaz et permettent de fondre les lingots d'aluminium et les rebuts issus de la production du site.

#### 4.2.3 Moulage

Le moulage assure la mise en forme de la pièce. Les fours de maintien sont disposés à divers endroits dans les lignes de fabrication spécifiques à chaque modèle.

Le procédé consiste à couler du métal liquide dans un moule métallique permanent en acier. Au préalable le noyau est positionné à l'intérieur du moule. Il est destiné à définir les parties creuses de la pièce moulée.

Le moule est poteyé pour lui conférer des propriétés de conductibilité thermiques plus ou moins grandes et éviter sa corrosion par l'aluminium. Cette opération de poteyage consiste à déposer un enduit réfractaire minéral par pulvérisation ou au pinceau.

Après moulage, la pièce est refroidie puis parachevée (cassage de jets, sciage, etc.).

Un dégazage à l'azote est réalisé dans la poche et dans le four de maintien pour éliminer l'hydrogène présent dans le bain de métal. En effet, l'hydrogène affecte les caractéristiques mécaniques de la culasse.

#### 4.2.4 Parachèvement

En sortie du moule, après solidification puis refroidissement par ventilateur, la pièce est débarrassée :

- de ses jets de coulée : casse jet hydraulique (moulage gravité),
- du sable qu'elle emprisonne : débouillage par choc et vibration en cabine,
- de la masselotte (moulage gravité) ou de la carotte d'injection (moulage basse pression) : sciage à l'aide d'une scie à ruban,
- pré-usinage.

#### 4.2.5 Contrôle

Différents contrôles sont effectués afin de s'assurer que les pièces produites ne présentent pas de défaut (visuel, pression air dans air, radiographie aux rayons X, contrôle tridimensionnel...).

Le matériel nécessaire pour réaliser ces contrôles est le suivant :

- pompe à vide (dégazage),
- spectromètre,
- radiographie X,
- analyseur d'images (structure),
- thermatest,
- extensomètre.

#### 4.2.6 Trempe et revenu

La production de pièces techniques "haut de gamme" pour l'automobile nécessite une opération de trempe et/ou de revenu après le parachèvement (selon les demandes clients).

L'objectif de cette opération est d'améliorer les propriétés mécaniques des pièces (dureté, allongement...) par durcissement structural.

Les pièces passent par les installations suivantes :

- 1) le four de mise en solution (pièces amenées à une température comprise entre 495°C et 540 °C) ;
- 2) le bassin de trempe (pièces plongées dans l'eau à température comprise entre 15°C et 95°C) ;
- 3) le four de revenu (pièces chauffées à des températures comprises entre 160°C et 255°C).

#### 4.2.7 Expédition

Les pièces sont regroupées et conditionnées sur palettes filmées pour envois aux clients. Une aire spécifique est dédiée à l'expédition dans le coin nord-ouest du bâtiment.

### **4.3 MATIERES PREMIERES ET PRODUITS CHIMIQUES**

Les matières premières sont stockées sur des aires spécifiques :

- les lingots sur une aire extérieur (= parc métal),
- le sable en silo au nombre de 3 dont 1 silo démantelé,
- l'azote en cuve aérienne au nombre de 2 dont 1 cuve démantelée,
- les résines, amines sur des aires étanches et dans des locaux spécifiques.

### **4.4 UTILITES**

#### **4.4.1 Alimentation en eau**

Le site de Nogent sur Oise est alimenté en eau de ville pour les besoins sanitaires (WC, douches, sanitaires) et en eau de forage pour les besoins industriels (refroidissement et tour de lavage).

#### **4.4.2 Alimentation électrique**

Le site est équipé de transformateurs à huile minérale. L'ensemble du réseau électrique est aérien et enterré.

#### **4.4.3 Alimentation en gaz**

Le site est raccordé au réseau communal de gaz naturel. Le poste de livraison est situé rue Saint Just (derrière le magasin). Sur le site, l'ensemble de la tuyauterie gaz est en aérien.

Le gaz naturel est utilisé sur le site pour la chaudière et les fours.

#### **4.4.4 Installation de refroidissement**

Le site est équipé d'une tour de refroidissement. Cette installation était entretenue conformément aux prescriptions de l'annexe de l'arrêté préfectoral adressé à la société MONTUPET – site de Nogent sur Oise, en date du 16 février 2004.

#### **4.4.5 Installation de compression**

Le site est équipé de plusieurs compresseurs situés dans la salle des compresseurs.

## **4.5 INSTALLATIONS ANNEXES**

### **4.5.1 Unité de tamisage**

Cette unité permet de séparer le sable des morceaux d'aluminium. Ce sable est stocké dans deux silos en attendant leur recyclage.

### **4.5.2 Magasin**

Dans le magasin sont stockés des fournitures diverses (des équipements individuelle de protection : gants, bouchons d'oreille, ...) et des produits chimiques.

Tous les produits chimiques sont disposés sur rétention, de capacité suffisante et évitant la mise en contacte de produits incompatibles.

## **4.6 BATIMENTS**

Le terrain occupe une superficie d'environ 39 818 m<sup>2</sup>. La surface couverte est de 23 000 m<sup>2</sup>

La toiture est constituée en partie de plaque en fibrociment.

Lors des opérations de démolition, la société MONTUPET fera appel à une société spécialisée qui prendra toutes les précautions nécessaires pour :

- l'hygiène et la sécurité des travailleurs
- éviter l'envol de poussières
- ...

Les produits de démolition seront triés pour permettre leur élimination ou leur valorisation par la filière adéquate.

## **4.7 ETAT ACTUEL DU SITE**

A ce jour, le site de Nogent sur Oise est toujours en activité mais une partie des lignes de production sont à l'arrêt.

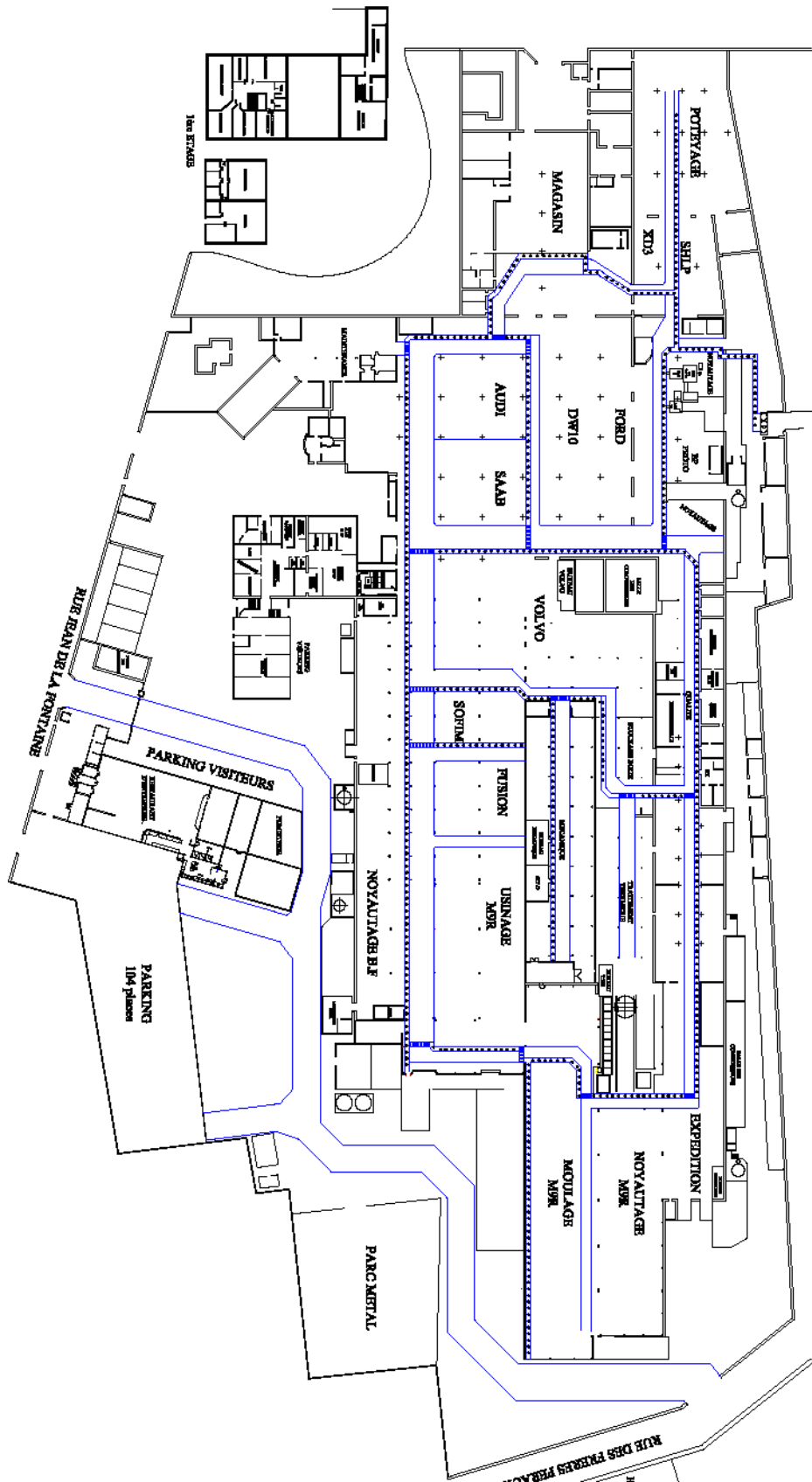
Les installations suivantes ont déjà été démantelées :

- une cuve d'azote
- un silo de sable

Le site est actuellement surveillé. Il y a un poste de garde à l'entrée principale du site (rue Jean de la Fontaine) et un système de vidéo surveillance permet de surveiller toutes les entrées du site.

**Le plan du site est présenté ci-après.**

**PLAN DE MASSE USINE  
DE NOGENT / OISE**



## 5 ETAT DES SOLS DU SITE SUITE AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES DEVELOPPEES PAR LA SOCIETE MONTUPET

La direction souhaitait avoir un état des lieux des sols du site en terme de pollution potentielle. Suite à la réalisation du diagnostic initial, une Evaluation Détaillée des Risques pour la santé et pour les eaux souterraines ont été réalisés. Les rapports relatifs à ces deux études sont transmis avec le présent mémoire, ne sont repris ici que les conclusions.

### **5.1 CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DETAILLEE DES RISQUES POUR LA SANTE** (RAPPORT ATOS ENVIRONNEMENT PL-B5172-RT02)

« L'évaluation détaillée des risques sanitaires n'a pas mis en évidence de risques sanitaires associés à l'exposition aux composés organiques volatils mis en évidence dans les gaz sols échantillonnés au droit du site, pour la voie d'exposition par inhalation.

Toutefois, dans la mesure où des composés organiques volatils ont été mis en évidence dans les sols, la nappe et les gaz du sol au cours des différents diagnostics menés sur le site, des concentrations maximales dans les gaz du sol ont été fixées. Ces concentrations sont les valeurs maximales admissibles pour que l'usage prévu du site (usage résidentiel) soit compatible avec la qualité de sols, pour la voie d'exposition par inhalation.

**Il est à noter qu'à ce jour aucune mesure de concentrations dans les composés organiques volatils réalisée au droit du site n'a montré de dépassement des concentrations maximales admissibles.**

En ce qui concerne la voie d'exposition par contact direct (soulèvement de poussière, ingestion), relative aux métaux principalement, le diagnostic approfondi a mis en évidence la présence de métaux lourds dans les sols superficiels constituant le site. La présence de ces métaux impose la mise en place des restrictions d'usage, dont la forme juridique est laissée à l'appréciation des parties prenantes.

Pour supprimer toute exposition par contact direct, le site devra être recouvert soit par :

- des bâtiments ;
- une couche de bitume ;
- au minimum trente centimètres de terre végétale.

Pour éviter la diffusion de composés volatils présents dans les sols, les fouilles de mise en place des canalisations d'eau potable devront être remblayées par des matériaux sains.



## **5.2 CONCLUSION DE L'ÉVALUATION DÉTAILLÉE DES RISQUES RESSOURCE EN EAUX (RAPPORT ATOS ENVIRONNEMENT PL-C6011-RT06)**

« Dans le cadre de la cessation de l'activité de l'usine Montupet de Nogent sur Oise, la société des fonderies Montupet a fait réaliser un diagnostic de la qualité de la nappe qui a mis en évidence la présence de métaux (Arsenic, Aluminium, Nickel et Plomb). La société ATOS Environnement a été mandatée pour réaliser une étude de la dispersion de ces polluants en aval dans la nappe et leur éventuel impact sur des cibles situées à l'aval du site.

L'étude hydrodispersive a permis de modéliser la concentration des polluants au droit des cibles les plus proches et de constater que l'arsenic, l'aluminium et le plomb présentaient des teneurs dans la nappe supérieures à la norme de potabilité.

L'étude risque sanitaire pour la consommation de fruits et légumes autoproduits arrosés avec l'eau de la nappe superficielle au niveau des habitations les plus proches en aval de l'usine Montupet a permis de démontrer qu'il n'existait ni de risque toxique ni d'excès de risques cancérigènes inacceptables concernant la présence de Nickel, d'Aluminium et de Plomb à des concentrations dépassant les normes de potabilité au droit du site. Concernant l'arsenic il n'existe pas d'indice de risque toxique inacceptable du fait de sa présence dans la nappe à une concentration légèrement supérieure à la norme de potabilité, en revanche celle-ci entraîne un excès de risque cancérigène légèrement supérieur à  $10^{-5}$  pour les adultes (acceptable pour les enfants).

Ce résultat doit être modéré par deux éléments :

- La méthodologie autorise un excès de risque allant jusqu'à  $10^4$  dans le cas où la contamination ne peut être réduite facilement d'un point de vue technico-économique. Et c'est bien le cas ici avec un excès de risque de  $1,4 \times 10^{-5}$  (hors site) et de  $1,5 \times 10^{-5}$  (sur site) avec des hypothèses de calcul majorantes ;
- Le calcul de risque réalisé avec les mêmes hypothèses en considérant une concentration égale à la norme de potabilité de l'arsenic conduit également à un excès de risque cancérigène inacceptable pour les adultes. Ce résultat s'explique par la façon dont la norme de potabilité de l'arsenic a été définie (voir rapport INVS).

En conséquence, il peut être admis que la qualité de la nappe au niveau de la cible potentielle la plus proche située en aval du site est compatible avec son utilisation pour l'arrosage de potager et la consommation des fruits et légumes ainsi produits au regard des contaminants détectés au droit du site de l'usine de Montupet. Cette conclusion est également valable pour la même utilisation d'eau de la nappe au droit du site. »

## 6 DEMANTELEMENT DES INSTALLATIONS

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations de démantèlement qui ont été ou reste à effectuer.

Installation	Opération de démantèlement	Observations
<b>Mobilier et matériel de bureau</b>	Transférés sur d'autres sites ou éliminés par les filières déchets du site	/
<b>Matières premières</b>	Elles rejoindront le site MONTUPET de Laigneville (60) situé à environ 5 km au nord ouest	/
<b>Outils de production :</b> <i>Fours, moules, installations de noyautage, installations de traitement thermique, installations d'usinage, installation de tamisage du sable</i>	Démantèlement après purges et nettoyage avant toutes opérations de démantèlement. Le devenir des outils de production est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 80 % au ferrailage</li> <li>- 10 % vers le site de Laigneville (60)</li> <li>- 10 % vers les autres sites MONTUPET</li> </ul>	<u>Lignes en activité :</u> DW10 SAAB SOFIM
<b>Matériel de contrôle des pièces</b>	Ils rejoindront les autres sites MONTUPET	/
<b>Produits finis</b>	Tous expédiés chez les clients	/
<b>Déchets</b>	Tous les déchets seront éliminés par les filières actuelles du site	Les déchets sont composés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- déchets de bureaux</li> <li>- des déchets organiques</li> <li>- des palettes bois</li> <li>- emballages vides souillés (fûts, cubis)</li> <li>- purges du séparateur à hydrocarbures</li> <li>- papier, cartons</li> <li>- crasses</li> <li>- sable</li> </ul>
<b>Compresseurs</b>	Les compresseurs seront purgés avant tout déplacement pour être soit transférés vers un site MONTUPET soit repris par une société spécialisée pour être éliminés ou valorisés	/
<b>Transformateurs</b>	Ils seront purgés avant tout déplacement et pris en charge par une société spécialisée pour être éliminés.	

Installation	Opération de démantèlement	Observations
<b>Tour de refroidissement</b>	Elle sera purgée et nettoyée avant tout déplacement et pris en charge par une société spécialisée pour être éliminée.	/
<b>Tours de lavage</b>	Elles seront purgées et les effluents éliminés par une société spécialisée avant déplacement	Une tour de lavage a déjà rejoint le site de Laigneville
<b>La cuve aérienne d'azote</b>	Elle sera reprise par la Société AIR LIQUIDE	/
<b>Forage d'eau</b>	le forage sera comblé par une société spécialisée	Le forage d'eau est actuellement dans un local fermé à clé

**Aucun accident et/ou incident n'a été recensé lors de ces opérations de démantèlement menées à ce jour.**

L'alimentation en gaz sera fermée une fois que la production du site sera complètement arrêtée.

L'alimentation en électricité et en eau sur le site sera assurée jusqu'à la fin des opérations de démantèlement des installations MONTUPET.

Le démantèlement et la démolition complète des installations sont prévus pour le premier semestre 2007. A l'issue la société MONTUPET en informera par écrit le préfet afin que l'inspecteur des installations classées puisse constater par procès verbal la réalisation des opérations.

La société MONTUPET fera appel à des sociétés spécialisées qui mettront tout en œuvre pour mener ces opérations dans le respect de l'environnement.

## 7 USAGE FUTUR DU SITE

Un projet d'aménagement du site est en cours d'élaboration avec la municipalité de Nogent -sur-Oise. Il inclura des lotissements à usage individuel et collectif, une zone d'activité commerciale/artisanale et /ou de petites industries.

Ce projet sera réalisé conformément aux possibilités permises par le plan d'occupation des sols qui sera révisé au cours de l'année 2007. L'acquéreur sera informé des conclusions retenues en matière de réglementation suite à l' EDR.

## 8 CONCLUSION

Le présent rapport est rédigé afin de répondre aux obligations des articles 34-1 et suivants du décret du 21 septembre 1977 modifié suite à la cessation des activités du site de Nogent Sur Oise de la Société MONTUPET prévue au plus tard pour 31 décembre 2006.

Il a été convenu d'un commun accord avec la mairie que l'usage du site évoluera pour accueillir des logements. Le site sera vendu à un promoteur pour l'aménagement de logements individuels ou collectifs.

Une étude de sol a donc été menée afin de :

- vérifier l'état des sols du site en terme de pollution potentielle suite aux activités développées par la Sté MONTUPET sur son site de Nogent Sur Oise,
- vérifier l'adéquation du projet de réaménagement de la mairie avec la qualité des sols du site et le cas échéant de mener les opérations de dépollution.

Des Evaluations Détaillées des Risques pour la santé et pour les eaux souterraines ont été réalisées. Les rapports relatifs à ces deux études sont transmis avec le présent mémoire, n'ont été repris que les conclusions.

L'Evaluation Détaillée des Risques Santé (EDR) conclue que :

- il n'a pas de mise en évidence de risques sanitaires associés à l'exposition aux composés organiques volatils mis en évidence dans les gaz sols échantillonnés au droit du site, pour la voie d'exposition par inhalation
- aucune mesure de concentrations dans les composés organiques volatils réalisée au droit du site n'a montré de dépassement des concentrations maximales admissibles.
- En ce qui concerne la voie d'exposition par contact direct (soulèvement de poussière, ingestion), relative aux métaux principalement, le diagnostic approfondi a mis en évidence la présence de métaux lourds dans les sols superficiels constituant le site. La présence de ces métaux impose la mise en place des restrictions d'usage, dont la forme juridique est laissée à l'appréciation des parties prenantes. Pour supprimer toute exposition par contact direct, le site devra être recouvert soit par: des bâtiments ; une couche de bitume ; au minimum trente centimètres de terre végétale.
- pour éviter la diffusion de composés volatils présents dans les sols : *les fouilles de mise en place des canalisations d'eau potable devront être remblayées par des matériaux sains*

L'EDR eau conclue qu'il peut être admis que la qualité de la nappe au niveau de la cible potentielle la plus proche située en aval du site est compatible avec son utilisation pour l'arrosage de potager et la consommation des fruits et légumes ainsi produits au regard des contaminants détectés au droit du site de l'usine de Montupet. Cette conclusion est également valable pour la même utilisation d'eau de la nappe au droit du site.

Le futur acquéreur (non connu à ce jour) sera informé des conclusions retenues en matière de réglementation suite à l'EDR.

Le démantèlement et la démolition complète des installations sont prévus pour le premier semestre 2007. A l'issue la société MONTUPET en informera par écrit le préfet afin que l'inspecteur des installations classées puisse constater par procès verbal la réalisation des opérations.